

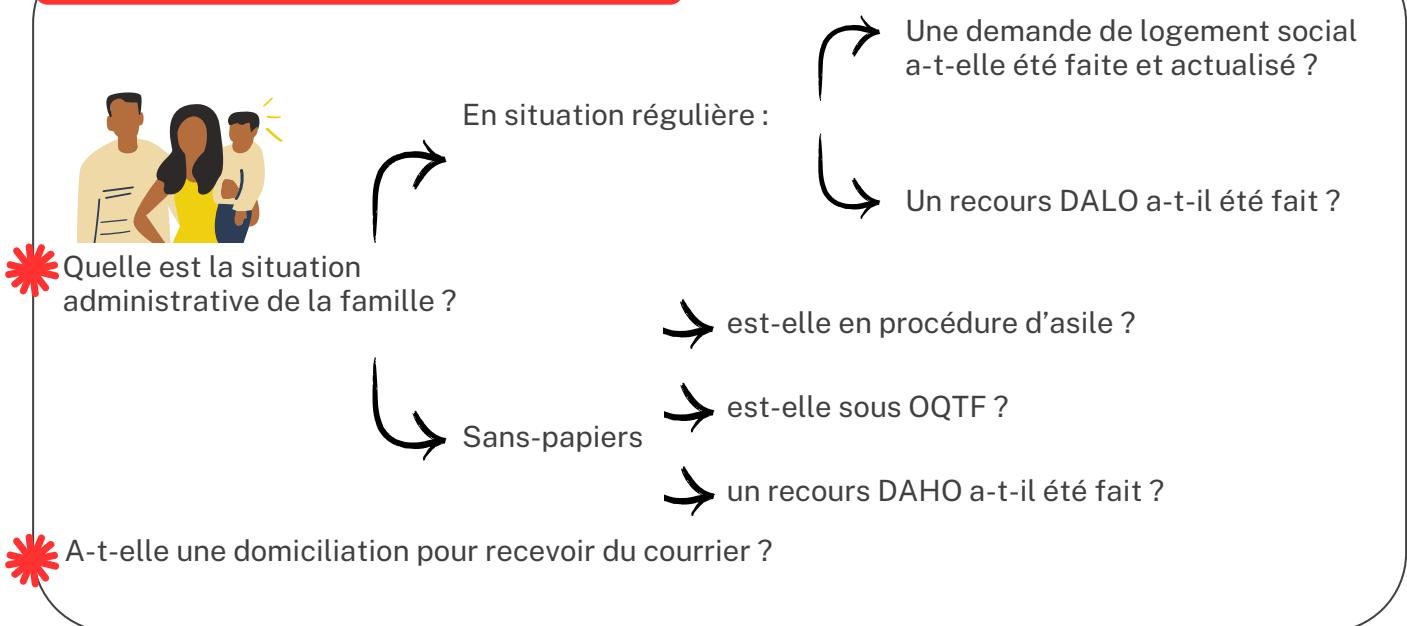
# QUE FAIRE POUR AIDER NOS ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES À LA RUE ?

L'augmentation de la précarité, mais aussi des lois de plus en plus répressives mettent à la rue de plus en plus de familles, et notamment des familles sans-papiers. La loi Kasbarian-Bergé, entrée en vigueur à l'été 2023, rend plus difficile l'ouverture de squats en renforçant la répression. Elle facilite aussi les expulsions locatives, par exemple pour des impayés de loyer.

D'après le baromètre des enfants à la rue (UNICEF et FAS), en août 2024, c'est près de 2000 enfants qui dormaient à la rue (soit une hausse de 120 % en 4 ans), dont près de 200 en Seine-Saint-Denis. Pourtant, en théorie, l'État a l'obligation d'héberger toute personne à la rue qui en fait la demande (Art 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles) quelle que soit sa situation administrative via un appel au 115. Le Département de Seine-Saint-Denis a également la responsabilité au titre du règlement départemental d'Aide Sociale à l'Enfance de prendre en charge l'hébergement de toutes les familles avec enfants de moins de 3 ans, femme enceinte ou mineur-e isolé-e généralement via les assistantes sociales des CCAS (Centres communaux d'action sociale).

## DANS NOS ECOLES ET ETABLISSEMENTS, COMMENT NOUS MOBILISER POUR VENIR EN AIDE AUX FAMILLES À LA RUE OU MAL-LOGÉ·ES ?

**En premier lieu, il faut essayer de comprendre la situation administrative de la famille et les démarches qu'elle a déjà effectuées :**



De nombreux autres éléments peuvent entrer en compte (violences intrafamiliales, violences sexuelles, santé ou handicap...) chaque situation ayant sa propre complexité.

Le recours Droit Au Logement Opposable permet, selon des critères précis, d'être reconnu prioritaire.

Le Droit À l'Hébergement Oppposable concerne y compris les personnes dites sans-papiers n'ayant pas droit au logement social.

Avant toute démarche, notamment publique, il faut s'assurer de l'accord de la famille.



## Faire les démarches administratives et institutionnelles si elles n'ont pas été faites :

- Appeler quotidiennement le 115 (et faire des captures d'écran du journal d'appel).
- Prendre rendez-vous avec l'assistant·e social·e du secteur : s'assurer qu'un dossier a bien été créé sur la plateforme SAIO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Lors de ces rendez-vous, la famille peut être accompagnée.
- En fonction de la situation administrative de la famille : faire une demande de logement social, un recours DALO ou DAHO. Cette demande peut être faite en ligne.

*Ces premières étapes institutionnelles sont nécessaires, mais restent le plus souvent sans réponse.*

## Contacter pour interpeller :

- Les acteur·trices institutionnels locaux maire et adjoint·es chargé·es de l'enfance et du logement, député.e, IEN de la circonscription (1er degré)... leur demander d'intervenir et d'agir pour le relogement de la famille (cf modèles de courrier).

## Se mettre en lien pour ne pas rester isolé·es :

- Avec les unions locales des syndicats (Solidaires, CGT, FSU...).
- Avec des associations comme le DAL (Droit au logement), RESF (Réseau éducation sans frontières), Utopia 56, Médecins du Monde, etc.

À l'échelle d'une ville, on peut vite se rendre compte que plusieurs familles sont dans des situations de mal-logement ou sans logement. Informer les équipes des écoles et établissements alentour peut s'avérer très utile et permettre de fédérer plusieurs situations.

## Organiser la solidarité :

- Alerter les parents d'élèves qui sont un appui important.
- Lancer une cagnotte de soutien pour payer des nuits d'hôtel ou de airbnb et des collectes dans l'établissement.

## Organiser la mobilisation pour peser sur les pouvoirs publics ;

quelques pistes parmi d'autres :

- distribuer des tracts / faire des affichages à la sortie et d'école et dans le quartier (cf modèle de tract) ;
- lancer une pétition ;
- organiser une réunion publique, prévenir les médias ;
- faire des manifestations ou des rassemblements de soutien dans la ville ;
- faire grève (SUD éducation dépose des préavis de grève quotidiens) ;
- occuper l'école ou l'établissement pour mettre la famille à l'abri.

## SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

- Des logements pour toutes et tous ;
- L'arrêt des expulsions et la réquisition des bâtiments (logements et bureaux) vides ;
  - L'abrogation de la loi Kasbarian-Bergé ;
- La régularisation des toutes les personnes sans-papiers pour permettre l'accès au logement.

## DES OUTILS POUR SE MOBILISER

### Des exemples de mobilisations dont s'inspirer et à soutenir :



- Collectif combat pour l'hébergement 93, collectif dionysien : une quarantaine de mères à la rue à Saint-Denis s'organisent depuis mai 2024 pour mener la lutte et obtenir des hébergements ainsi qu'un suivi social.

- Jamais sans toit : un collectif lyonnais de parents d'élèves et d'enseignant·es qui se mobilise pour les familles à la rue. Depuis 2014, une soixantaine d'écoles et d'établissements scolaires ont été occupés pour abriter temporairement plus de 450 enfants.



## MODÈLES DE COURRIERS ET TRACT

Ces modèles sont proposés comme une première base afin d'aider les équipes dans la rédaction ; ils sont bien évidemment à adapter en fonction de la situation rencontrée, des demandes faites et de la mobilisation en cours. Les parties entre [crochet] sont dans tous les cas à modifier.

### Courrier aux mairies et député·es

[Personnels de l'école/établissement]

[Parents élu·es]

[Ville], le [date]

à

[Maire et adjoint·es en charge de l'enfance / du logement / des affaires sociales]

Mesdames, Messieurs,

Nous nous adressons à vous pour vous alerter sur la situation de plusieurs de nos élèves qui avec leur famille dorment actuellement à la rue faute d'hébergement et malgré leurs appels quotidiens au 115. Nous savons que les services administratifs ont été sollicités et qu'à ce jour aucune solution n'a été proposée aux familles. [Apportez des détails sur les démarches et la situation de la famille].

Nous connaissons les réalités qui seront objectées à nos demandes : l'inadéquation entre les besoins et le nombre de places d'hébergement disponibles, la problématique des prix des loyers (car parmi nos familles à la rue certaines pourraient payer un loyer avec un montant raisonnable). Nous savons aussi que parmi les familles victimes de cette précarité extrême qui est d'être sans toit, certaines ont des statuts administratifs qui restreignent les déjà très maigres possibilités offertes en terme d'hébergement

Toutefois, nous nous refusons à accepter ces réalités, tout comme nous nous refusons à accepter que des questions de statuts administratifs permettent de justifier que des enfants dorment dans le froid, l'humidité et les dangers de la rue.

Cela est contraire à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1990, qui précise notamment le droit d'avoir des conditions de vie décentes (traduit dans le droit français dans l'article 27 du décret 90-917 du 8 octobre 1990).

Des solutions existent pour mettre à l'abri ces familles, dans des hébergements décents, sur la commune de [ville]. Personnels de l'éducation nationale et parents d'élèves [de l'école / établissement], n'acceptons pas que plusieurs de nos élèves et leurs familles, dorment chaque soir dehors. Nous espérons que de ce refus collectif, nous pourrons ensemble trouver des solutions à ces familles. Nous attendons vos propositions de rencontre pour que nous puissions évoquer ces solutions.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en notre parfaite considération.

## Courrier à l'IEN de circonscription (1er degré)

[Personnels de l'école/établissement]

[Parents élu·es]

[Ville], le [date]

Madame, Monsieur l'IEN de la [circonscription]

Nous nous adressons à vous pour vous alerter sur la situation de plusieurs de nos élèves qui avec leur famille risquent de dormir à la rue les prochaines semaines. Concrètement, [Apportez des détails sur les démarches et la situation de la famille].

Sachez que nous sommes directement touché·es au quotidien dans nos classes par les situations de précarité que vivent bon nombre de familles de la ville. Si nous adaptons nos pratiques de façon à inclure tous les enfants et à tenir compte de toutes leurs réalités avec comme objectif majeur les faire progresser dans les apprentissages, il n'en reste pas moins que psychologiquement mais aussi en tant que citoyen·nes, nous ne pouvons nous accommoder de ce que subissent nos élèves.

Nous connaissons les réalités quant à la politique d'attribution de logements et/ou de place d'hébergements tout comme nous savons que parmi les familles victimes de cette précarité extrême, certaines ont des statuts administratifs qui restreignent les possibilités existantes pour sortir de la rue. Nous sommes conscient·es que vous n'avez aucun pouvoir en matière de logement. Ni plus ni moins que nous en tout cas. Vous bénéficiez cependant peut-être d'une écoute et de réseaux institutionnels qui vont au-delà des nôtres et nous nous permettons de vous demander de les solliciter pour que des solutions, et il en existe malgré tout, soient trouvées pour ces familles.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur l'IEN, en notre attachement à un service public d'éducation inclusif et de qualité.

## Modèle de tract parents et personnels

[À Ville] comme ailleurs, pas d'enfants à la rue !

Nous sommes des personnels et parents d'élèves des [écoles/établissements], mobilisé·es pour soutenir des familles et des enfants qui dorment actuellement à la rue. Malgré leurs demandes de relogement, d'hébergement auprès des services sociaux et leurs appels quotidiens au 115, aucune solution ne leur a été proposée.

Des enfants dorment à la rue ; ils font partie des 2 800 enfants qui officiellement dorment dans la rue tous les soirs en France. Pourtant il y a 34 ans, 197 États, dont la France, ratifiaient la Convention des droits de l'enfant qui reconnaît dans son article 27 « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ».

Cette situation nous est insupportable. Nous ne pouvons pas accepter nos élèves et leur famille aient froid, aient peur, aient le sentiment d'être abandonné·es et de vivre au ban de l'humanité. Nous ne pouvons pas accepter que le silence ou « on ne peut rien faire » soient les seules réponses données par celles et ceux qui dans ce pays ont des responsabilités institutionnelles ou politiques.

Nous refusons le déterminisme social et l'immobilisme résigné ; nous y opposons le souci du bien commun avant toute autre chose.

Faisant nôtre la phrase de Kafka, « Les chaînes de l'humanité torturée sont en papier de ministère », nous n'acceptons pas non plus que les statuts administratifs de certaines de ces familles servent de prétexte à justifier qu'elles ne puissent avoir accès à un hébergement.

Aujourd'hui nous nous mobilisons car nous voulons que nos élèves et leurs familles dorment à l'abri, au chaud et en sécurité.

Pas un enfant à la rue ! Un toit c'est un droit à [ville] comme ailleurs !

Contactez la permanence syndicale pour être accompagné.es !

01.55.84.41.26 / 06.88.66.47.23 [contact@sudeducation93.org](mailto:contact@sudeducation93.org)

Permanences à Saint-Denis : Du mardi au vendredi, de 09h00 à 17h00  
Bourse du Travail, 9-11 rue Génin, 93200 - Saint-Denis (métro 13, Porte de Paris)

Permanences à Montreuil : Le lundi seulement de 09h00 à 17h00  
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 – Montreuil (métro 9 Croix-de-Chavaux) – 07 49 93 54 27

**POUR DÉFENDRE NOS DROITS, EN GAGNER DE NOUVEAU  
ET LUTTER POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ,  
ADHÉREZ À SUD ÉDUCATION !**